



## Communication d'un devis lors de la réception de chantier

Par **jguillou**, le **30/01/2010** à **15:09**

Bonjour,

J'ai fais faire des travaux de rénovations de mon appartement par une entreprise sur les bases d'un devis initial que j'ai signé.

Au moment de fixer une date de réception de chantier, l'entrepreneur me communique un devis pour travaux supplémentaires. L'entrepreneur m'avait dit oralement qu'il prenait en charge ces travaux en dédommagement du retard de livraison (plus de six mois). Que dois je faire, sachant que la serrure a été changée et que je peux plus entrer dans mon appartement ?

Par **Tisuisse**, le **30/01/2010** à **18:53**

Bonjour,

Qui a changé la serrure ? l'entrepreneur ? il n'en a pas le droit sauf si ce travail figurait dans le devis et, dans ce cas, il devait vous remettre les clefs.